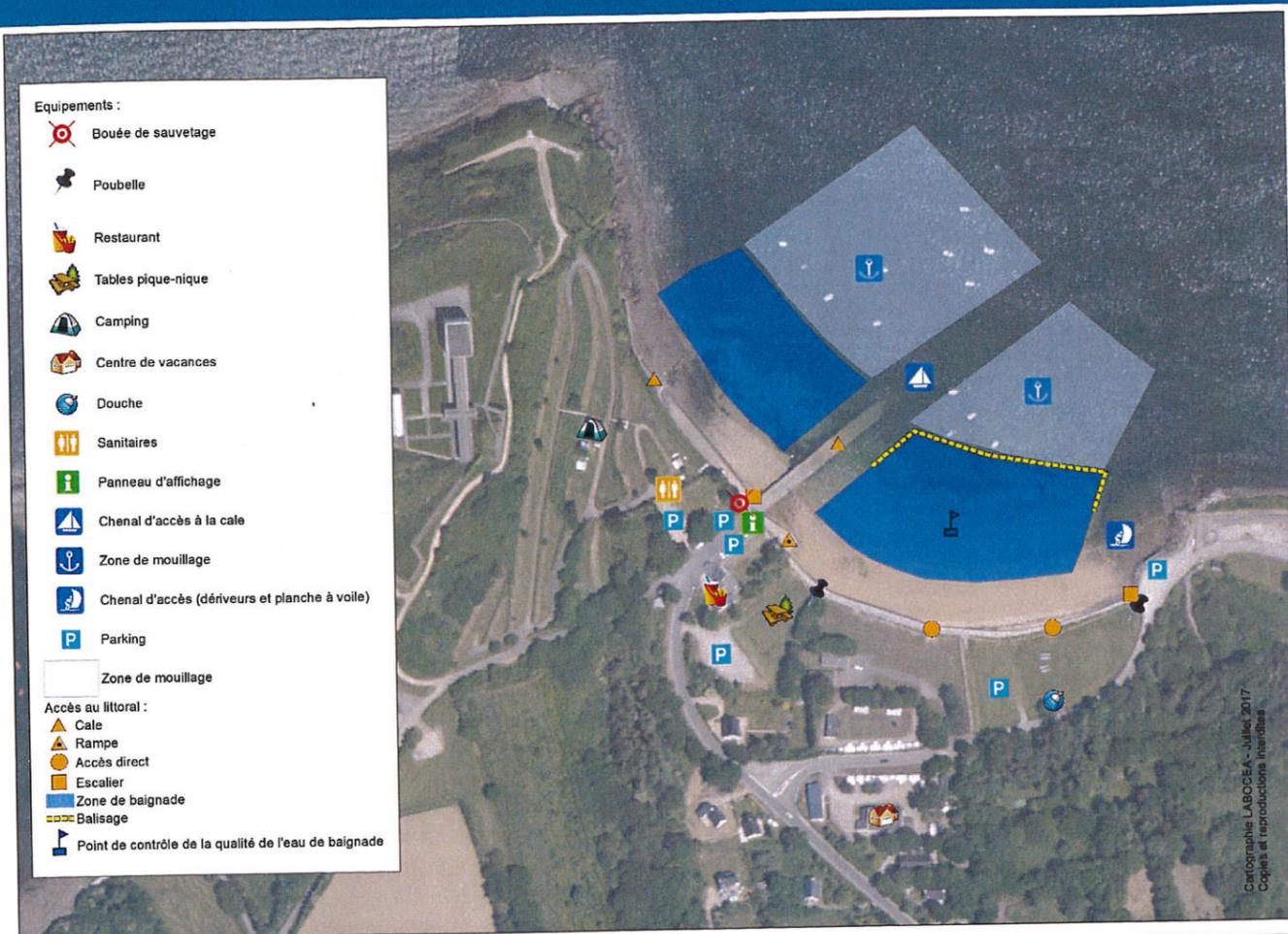
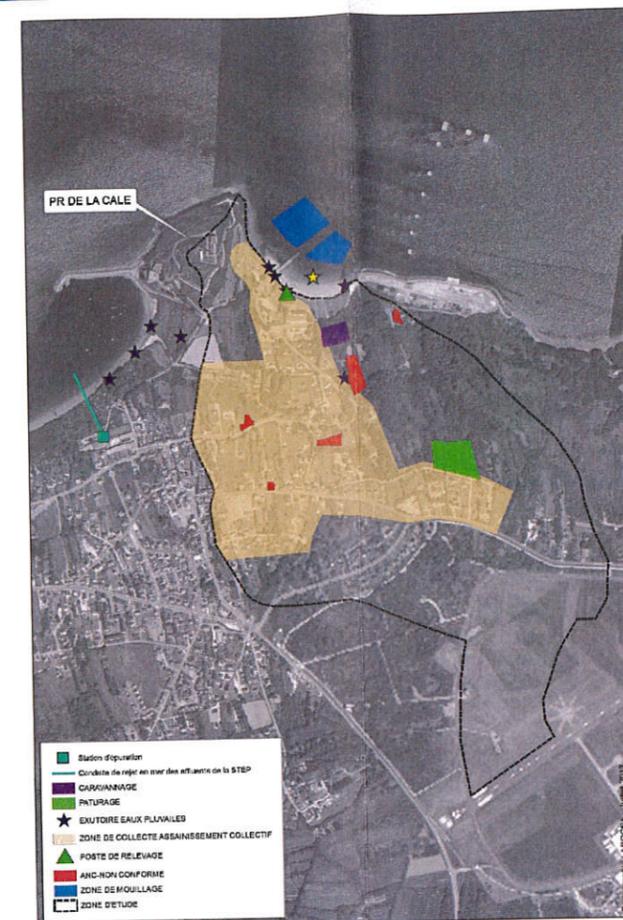


Schéma de la zone de baignade



Carte de la zone d'influence



Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : **Plage de La Cale**  
Commune : **Lanvéoc**  
Département : **Finistère (29)**  
Région : **Bretagne**

Personne responsable de la baignade : **Le Maire**  
Période de surveillance sanitaire : **du 15 juin au 15 septembre**  
Heures de surveillance : **Baignade non surveillée**  
Mairie de Lanvéoc : **02 98 27 50 21**

Fréquentation moyenne journalière : **De 150 à 300 personnes**  
Équipement : **Bloc sanitaire, douche, tables de pique-nique...**  
Autres activités : **Mouillage, Centre de vacances**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années				
Année	2014	2015	2016	2017
Classement selon Directive 2006/7/CE	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Liste des épisodes de pollutions au cours des 4 dernières années				
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade	
Aucun épisode de pollution au cours des 4 dernières années n'est à signaler				
Echouage d'algues vertes : <b>non</b> Potentiel de prolifération du phytoplancton : <b>Présence ponctuelle de toxines diarrhéiques (DSP), amnésiantes (ASP) et paralysantes (PSP) dans les coquillages de la rade de Brest</b>				

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Gestion préventive des pollutions à court terme	
Arrêté d'interdiction de la baignade prêt en mairie en cas de débordement du poste de la Cale ou de dysfonctionnement majeur à la station d'épuration entraînant un rejet d'effluent brut dans l'anse de la petite grève.	
Recommandations	
Sources de pollution potentielles ou avérées	Principales recommandations
Installation d'assainissement non-collectif	Suivi des diagnostics et courriers de rappel de la réglementation pour les installations non acceptables. Information sur la présence de toilettes municipales
Caravaning et camping-car	Information sur l'existence d'un guide pratique édité par la Communauté de Commune

Recommandations aux baigneurs

Respectez les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune. Evitez de vous baigner après un orage. Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés.... Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.